



MONTAUBAN NATATION 82

Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

Julie Quenouille : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60



Courriel commun : cfmn82@gmail.com

Site internet : <https://www.mn82.fr>



Devenez



SAUVETEUR AQUATIQUE



à Montauban

SAISON 2024 - 2025

PSE 1 - BNSSA

SECOURISME - RÉGLEMENTATION - ENTRAÎNEMENT

Du 26 octobre au 03 novembre 2024

Du 15 février au 23 février 2025

Du 12 avril au 20 avril 2025

Examen décembre, mars, avril et juin

Nouveaux vous avez 16 ans minimum rejoignez le groupe ados métier aquatique, prépare ton BNSSA sur l'année!!!
(2 entraînements par semaine)

Pré requis :

- être âgé de 17 ans le jour de l'examen ou émancipé

Inscription sur le site du Montauban natation 82 :

www.mn82.fr

À partir de 400€



financement possible!

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par AFNOR Certification

Pour tous renseignements :

Julie QUENOUILLE

06 20 48 59 83

cf.mn82@gmail.com



i)

PLAN DE FORMATION « BNSSA »

LE DIPLÔME et LES MÉTIERS	4
- INTITULÉ DE LA FORMATION	4
- NIVEAU DU DIPLÔME	4
- MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS	4
- STRUCTURES D'EMBAUCHE	4
- OBJECTIFS DE LA FORMATION	4
PUBLICS ET PRÉ-REQUIS	4
- PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)	4
- MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT	5
CONTENUS DE LA FORMATION	6
- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES RÉFÉRENCÉES	6
Programme de la formation :	6
Validation et sanction	6
ORGANISATION DE LA FORMATION	7
- ORGANISME DE FORMATION	7
- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER	7
- LES ÉTAPES DE LA FORMATION	7
- DATES DE FORMATION	8
- HORAIRES DE FORMATION	8
- SESSIONS DE FORMATION	9
- LIEUX DE LA FORMATION	9
MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI	9
- MÉTHODES, MOYENS, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION	9
- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION	10
- MODALITES D'ÉVALUATION	10
MODALITÉS DE CERTIFICATION	10
- LES PREREQUIS A LA PRÉSENTATION À L'EXAMEN	10
- ÉPREUVE 1 :	10
- ÉPREUVE 2 :	11
- ÉPREUVE 3 :	11
- ÉPREUVE 4 :	11
La dernière épreuve est une épreuve écrite qui se présente sous forme de questionnaire à choix multiple composé de 40 questions. D'une durée maximale de 45 minutes. Concernant de nombreux sujets relatifs aux métiers de secouristes et de sauveteurs. Les sujets sont définis par l'arrêté du 22 juin 2011.	
Afin d'en savoir plus sur le QCM je vous invite à cliquer sur ce lien (QCM BNSSA).	11
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	11
- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE	12
TARIFS ET FINANCEMENTS	12
- TARIFS DE LA FORMATION	12
- SOLUTIONS DE FINANCEMENT	13
INDICATEURS DE RÉSULTATS	13
- TAUX D'OBTENTION DU BNSSA	13

- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS	13
- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS	14
MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT	14

- INTITULÉ DE LA FORMATION

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

habilitation délivrée par la DRJSCS Occitanie
spécialité SAUVETEUR AQUATIQUE

- NIVEAU DU DIPLÔME

Diplôme certifiant

- MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est autorisé à surveiller : en autonomie des baignades aménagées et ouvertes gratuitement au public ; comme assistant d'un titulaire du titre de maître-nageur-sauveteur, des baignades d'accès payant. Ponctuellement, une dérogation du préfet de département peut l'autoriser à surveiller une baignade d'accès payant en autonomie, pour une période comprise entre 1 et 4 mois.

Les titulaires de ce diplôme doivent se soumettre à un stage de recyclage, tous les cinq ans.

- STRUCTURES D'EMBAUCHE

SAUVETEUR AQUATIQUE : microentreprise, piscine municipale, piscine privée, camping, club de sport avec piscine, centre de balnéo, plages, lac, lieu de baignade artificiel...

- OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est autorisé à surveiller :

- en autonomie des baignades aménagées et ouvertes gratuitement au public ;
- comme assistant d'un titulaire du titre de maître-nageur-sauveteur, des baignades d'accès payant.
- Ponctuellement, une dérogation du préfet de département peut l'autoriser à surveiller une baignade d'accès payant en autonomie, pour une période comprise entre 1 et 4 mois.

Les titulaires de ce diplôme doivent se soumettre à un stage de recyclage, tous les cinq ans.

 **PUBLICS ET PRÉ-REQUIS**

- PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Pour le BNSSA :

- Avoir 17 ans minimum le jour de l'examen ou être émancipé
- Être en possession d'un certificat médical
- Avoir fait une pré- inscription en ligne ([lien](#)) et avoir fait les test d'entrée avec l'un de nos formateurs.
- Être titulaire du PSE1 au minimum ou équivalent (AFCPSAM ou CFAPSE / Prompts secours ou secours à personnes / régulièrement mis à jour de leurs formations continues)

- MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT

TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES :

TEST n°1 = 2 APNEES de 15m à la suite (10s de pause maximum) :

Effectue le 1^{er} trajet de 15 mètres en apnée : oui non

Effectue le 2^{ème} trajet de 15 mètres en apnée : oui non

Critère de réussite : Faire les apnées en immersion complète

TEST n°2 = 200m PMT (palmes masque tuba) :

Temps FINAL au 200 m PMT :

Critère de réussite : Réaliser un temps inférieur à 3'20

TEST n°3 = 25m nage libre + toucher le fond du bassin + 25m sur le dos en rétro-pédalage ou jambe de brasse (sans aide des bras) :

Temps FINAL au 50m :

Critère de réussite : Réaliser un temps inférieur à 1'00

MODALITÉS DE SÉLECTION (TS) et de POSITIONNEMENT (P) :

La sélection s'organise autour de la capacité du candidat à réaliser totalement sa démarche administrative de pré-inscription et d'inscription. Il doit également remplir le [lien](#). En cas de besoin un entretien peut-être ajouté pour confirmer la démarche de sélection du candidat.

Cette entretien permettra de noter le candidat sur 20, en notant les éléments suivants :

- Le profil du candidat /5 points
- La formalisation de sa motivation à entrer en formation /5 points

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation (PIF) tenant compte de leur niveau déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Le candidat se voit alors proposer la signature de son son contrat ou de sa convention de formation (contrat : lorsque le stagiaire paie lui-même sa formation, convention : lors d'une prise en charge financière de la formation par un financeur extérieur).

Les modalités de positionnement pourront se décomposer en quatre phases :

- une phase de présentation de la formation (compétences visées, l'organisation pédagogique d'une formation en alternance, modules de formation et précisions sur les contenus, dispositifs de certification et critères d'évaluation, etc...),
- une phase d'autoévaluation de chaque stagiaire via le [lien](#) suivant
- si besoin, une phase d'entretien organisée au regard de l'autoévaluation, correspondant à un entretien individuel avec le stagiaire.
- une phase d'élaboration du parcours individualisé de formation (P.I.F.), au regard de l'autoévaluation et de l'entretien. Des éventuels aménagements (en 1 an ou en 2 ans) et/ou une adaptation de formation (répartition du temps et des lieux de formation, présentiel ou rattrapage personnalisé, lorsque cela est possible) lui sont proposés pour validation.

Tous les aménagements de formation (allègements ou compléments de formation proposés au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat ou la convention de formation, signé(e) par le stagiaire et le CFMN82.

- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES RÉFÉRENCÉES

Programme de la formation :

- Partie théorique :
 - Secourisme ;
 - Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
 - Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
 - Signalisation d'un poste de secours ;
 - Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade : balisage ;
 - Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
 - Organisation des secours ;
 - Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
 - Mise en oeuvre des moyens d'alerte ;
 - Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
 - Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
 - Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident, mesures conservatoires ;
 - Premiers soins d'urgence ;
 - Alerte des secours publics ;
 - Mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

- Partie aquatique :
 - Apnée ;
 - Sauvetage mannequin ;
 - Nage avec palmes, masque et tuba ;
 - Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau).

Validation et sanction

Pour obtenir le BNSSA, il faut valider :

- Le parcours de sauvetage aquatique : un parcours de 100m à réaliser en moins de 2 minutes 40.

- 25 mètres en nage libre,
- Deux fois 25 mètres de nage libre devant comprendre 15 mètres d'apnée chacun
- Plongeon canard recherche d'un mannequin
- 25 mètres de remorquage du mannequin

- Le sauvetage avec palmes : un parcours de 250m à réaliser en moins de 4 minutes 20 secondes.

- Plongeon avec palmes, masque et tuba
- 200m en nage libre
- Récupération du mannequin
- 50 mètres de remorquage du mannequin

- L'épreuve de secours à une vraie victime :

Le candidat est habillé et ne porte pas de matériels.

L'épreuve consiste à une simulation de détresse, située à 15 à 25 mètres du bord, effectuée par l'examineur que le candidat doit sauver selon les règles du sauvetage et des bases du secourisme.

- L'épreuve de réglementation :

L'épreuve se présente sous forme de questionnaire à choix multiple composé de 40 questions concernant de nombreux sujets relatifs aux métiers de secouristes et de sauveteurs, il faut avoir minimum 30 points.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ORGANISME DE FORMATION

Centre de formation Montauban Natation 82

- complexe aquatique Ingréo , Boulevard Edouard Herriot - 82000 Montauban
- tél : 09 64 49 83 60
- Déclaration d'activité 76 82 0078982, Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DIRECCTE Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Article L. 6352-12 du Code du Travail.
- Numéro Siret : 49983134500024, Code NAF : 8551Z

- Règlement intérieur du CFMN82 : [Ri](#)

- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER

- Julie QUENOUILLE: coordinatrice de formation et responsable administrative 09 64 49 83 60

Courriel commun : cfmn82@gmail.com

Site internet : <https://www.mn82.fr>

- LES ÉTAPES DE LA FORMATION

1. Prise d'information :

- sur le site internet du CFMN82 en consultant www.mn82.fr les plan de formation
- en contactant les référents de la formation qui vous intéresse
- en participant à la journée d'information du CFMN82

2. Pré-inscription : sur le lien de pré-inscription ([lien](#))

3. Inscription :

- en complétant son dossier d'inscription ([lien](#))
- en l'envoyant complet au CFMN82

4. Trouver un moyen de financer sa formation :

- en consultant notre page interne ([lien](#))

5. Atteindre les exigences d'entrée en formation :

- EPEF : Exigence Préalable À l'Entrée en Formation

6. Sélection, positionnement et contrat :

- Tests de sélection et positionnement : compléter le formulaire de procédure de sélection et de positionnement aux formations du CFMN82 ([lien](#))

- PIF : Plan Individuel de Formation
- Signature du contrat ou de la convention de formation

7. Entrée en formation avec les premiers modules de formation :

- Module de formation en centre
- Module de formation à distance

8. Signature des conventions de stage

9. Suite de la formation :

- Module de formation en centre
- Module de formation à distance

10. Épreuves d'évaluation finale en centre

11. Bilan de formation

- DATES DE FORMATION

- Pré-inscription sur internet dès maintenant en cliquant : [lien](#)
- Date limite d'inscription : Toute l'année
- Dates des regroupements en centre :

MONTAUBAN
Toute l'année

RÉPARTITION VOLUME PAR UC	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires à distance
Réglementation	10	15
aquatique (stage intensif)	10	
aquatique (entraînement annuel)	25	
TOTAL	45	15

- HORAIRES DE FORMATION

Module de formation type :

Volume horaire moyen des modules par semaine est, pour un parcours complet (sans allègement), de 17,5 heures réparties de la façon suivante sur 5 ½ journées en présentiel et 4 ½ journées de travail à distance (FOAD) :

1. Formation à distance : les heures sont réparties la semaine avant le début de la formation,
2. Formation en face face : du lundi au vendredi sur une semaine 17h30 - 21h30 soit 4h par jour sur une semaine (aquatique et réglementation)

- SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe avec un minimum de 6 stagiaires et un maximum de 24 stagiaires en parcours complet.

- LIEUX DE LA FORMATION

- MONTAUBAN NATATION 82 (complex aquatique ingr o boulevard edouard herriot, 82000 Montauban),
- MONTAUBAN NATATION 82 (18 rue Jacques Cartier, 82000 MONTAUBAN),
- Sites accessibles en train, et bus
- Possibilit  de se stationner gratuitement sur la parking de la piscine ou de la salle de formation
- Les piscines montalbanaise
- Le site est accessible aux personnes handicap es



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

- M THODES, MOYENS, MAT RIELS P DAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION

- Les m thodes p dagogiques utilis es sont bas es sur les m thodes : « active », « interrogative » et « de d couverte ».
- La formation,   vis e pratique et m thodologique, se fait   partir de situations r elles professionnelles et de supports professionnels.
- La formation est personnalis e car elle prend en compte la singularit  de la personne en formation tout en appartenant   un collectif.
- Le formateur organise les situations d'apprentissage vari es aux besoins de la personne et des objectifs vis s et met en place les strat gies p dagogiques correspondantes :
 - Jeux de r les dans une situation professionnelle reconstitu e
 - R alisation d'une t che ou op ration professionnelle   partir de cas concrets
 - Recadrage et actions de rem diation
 - Travaux collaboratifs en sous-groupes
 - *Pour la partie FOAD: autoformation accompagn e   distance, travail   distance, ressources num riques,...*

MOYENS ET MAT RIELS P DAGOGIQUES

Les stagiaires sont form s dans un environnement de travail similaire   leur m tier (centres aquatiques). Le mat riel utilis  par les formateurs et les stagiaires est du mat riel professionnel.

- SALLES DE COURS :
 - Salles de cours accessibles aux personnes handicap es.
 - Vid o projecteur
 - Tableau papier
 - Connexion internet
 - Mat riel de secourisme et d'oxyg noth rapie
- CENTRES AQUATIQUES :
 - Plusieurs bassins de natation accessibles aux personnes handicap es.
 - Des cr neaux horaires d'utilisation de ces espaces d di s aux stagiaires
- SUPPORTS P DAGOGIQUES :
 - Exercices pratiques – Photocopies - pr sentation powerpoint - supports multim dias

- Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité.
- FORMATEURS :
 - Équipe de formateurs du CFMN 82

- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestation d'assiduité signée par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel.
- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et le CFMN82.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec coordonateur avec une personne tiers s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire anonyme est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

- MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs
- Grille de certification de la FNMNS

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les stagiaires sont informés en amont des protocoles et modalités d'examen, notamment dans ce plan de formation et dans le livret du stagiaire.

- LES PREREQUIS A LA PRESENTATION A L'EXAMEN

- Avoir 17 ans le jour de l'examen:** Exigence préalable pour être présenté à l'examen
- FORMATION PSE1(validé) :** Exigence préalable pour être présenté à l'examen

-Epreuve 1

La première épreuve est le parcours de sauvetage aquatique. Cette épreuve consiste à un parcours à la nage de 100 mètres. Qui doit être effectuée en 2 minutes et 40 secondes inclus lors de l'examen. Et en 3 minutes lors de la vérification de maintien des acquis. Cependant, l'épreuve doit suivre quelques règles dont principalement le port d'aucun matériel. Mais aussi des démarches spécifiques en termes de nage; dont 25 mètres en nage libre en surface, deux fois 25 mètres de nage libre mais devant comprendre 15 mètres d'apnée chacun. Cette épreuve consiste également à une épreuve de plongeon canard pour chercher un mannequin située entre 1,80 et 3,70 mètres de profondeur. Il faut le ramener vers le bord situé à 25 mètres selon les règles de sauvetages.

Cependant, si vous souhaitez visualiser une vidéo de la première épreuve du BNSSA je vous invite à suivre [ce lien \(Vidéo BNSSA\)](#).

- EPREUVE 2 :

La deuxième épreuve est le sauvetage avec palmes pour une durée de 4 minutes 20 secondes. Cette épreuve consiste à un parcours continu de 250 mètres. Cette fois le candidat doit utiliser des matériels comme les palmes, les masques et le tuba. Il doit également suivre quelques règles concernant le déroulement de l'épreuve dont 200 mètres en nage libre. Une épreuve de plongeon avec la récupération du mannequin, la même profondeur que durant la première épreuve, qu'il doit remorquer sur 50 mètres.

Enfin, si vous souhaitez visualiser une vidéo de la deuxième épreuve du BNSSA je vous invite à suivre [ce lien \(Vidéo BNSSA\)](#).

- EPREUVE 3 :

La troisième épreuve est l'épreuve de secours à une vraie victime. Pendant laquelle le candidat sera évalué par un jury en fonction de ses prestations. Le candidat s'habille en short et en t-shirt et ne porte pas de matériels. L'épreuve consiste à une simulation de détresse, située à 15 à 25 mètres du bord. Effectuée par l'examineur que le candidat doit sauver selon les règles du sauvetage. Une fois la victime sécurisée, le candidat doit effectuer une vérification des fonctions vitales en finissant par expliquer sa démarche.

Pour finir, en complément, vous pouvez visualiser une vidéo de la troisième épreuve du BNSSA je vous invite à suivre [ce lien \(Vidéo BNSSA\)](#).

- EPREUVE 4:

La dernière épreuve est une épreuve écrite qui se présente sous forme de questionnaire à choix multiple composé de 40 questions. D'une durée maximale de 45 minutes. Concernant de nombreux sujets relatifs aux métiers de secouristes et de sauveteurs. Les sujets sont définis par l'arrêté du 22 juin 2011.

Afin d'en savoir plus sur le QCM je vous invite à cliquer sur [ce lien \(QCM BNSSA\)](#).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés..

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Lors de son inscription, le candidat envoie un justificatif de sa qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de ses pathologies (certificat médical ou attestation de reconnaissance de la situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation).

Le candidat trouvera de nombreux contacts dans le livret d'accueil handicap ([lien](#)), il peut également contacter la référente handicap (Valentin Barrau 06.08.71.32.14)

2. Lors du positionnement le candidat indique son handicap et son souhait de profiter d'aménagement

3. A réception du dossier et du positionnement, le candidat est susceptible d'être convoqué par le CFMN82, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le référent de formation et le référent handicap rendent ensuite leur décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

Saison 2024/2025		
FORMATIONS	adhérent MN	extérieur
Gestes qui sauvent GQS	5€	10€
PSC1	30€	50€
PSE1	230€	260€
FC PSE	50€	
PSE 2	285€	
BNSSA intensif + PSE1 2 stages intensifs	400€	430€
BNSSA intensif sans PSE1 2 stages intensifs	250€	
Groupe ado métier aquatique 2 entraînements par semaine + formation	250€	
	frais de formation PSE1 : 80€	
	frais de formation PSE1 + BNSSA 160€	
	frais de formation brevet fédéral 1 : 160€	
Recyclage BNSSA	95€	
Recyclage BNSSA + stage intensif	190€	
formation de formateur secourisme PICF + PAE PSC	680€	
formation de formateur secourisme PAE PS	500€	

- TARIFS DE LA FORMATION

- Toute formation commencée est due en totalité.
- Toute formation doit être payée à réception de la facture avant le début de la formation.
- * Les remises s'appliquent lorsque le candidat est licencié au MN82, et :
 - que le financement est assuré soit par le candidat, soit par son club affilié ou son comité départemental,
 - et que le candidat ne peut pas bénéficier d'autres sources de financement.
- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : [CGV](#)
- DEVIS : Pour avoir votre devis de formation il faut vous

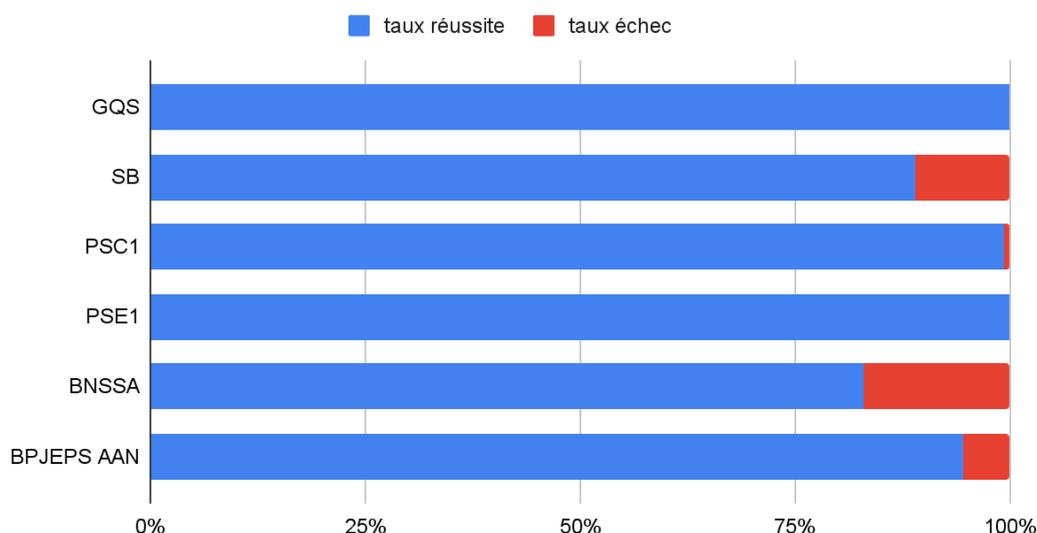
- SOLUTIONS DE FINANCEMENT

- OPCO AFDAS : <https://www.afdas.com/>
- CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- Pôle emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>
- Conseil régional : <https://www.meformerenregion.fr/>
- SESAME : <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique592>
- AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/>
- Autofinancement

INDICATEURS DE RÉSULTATS

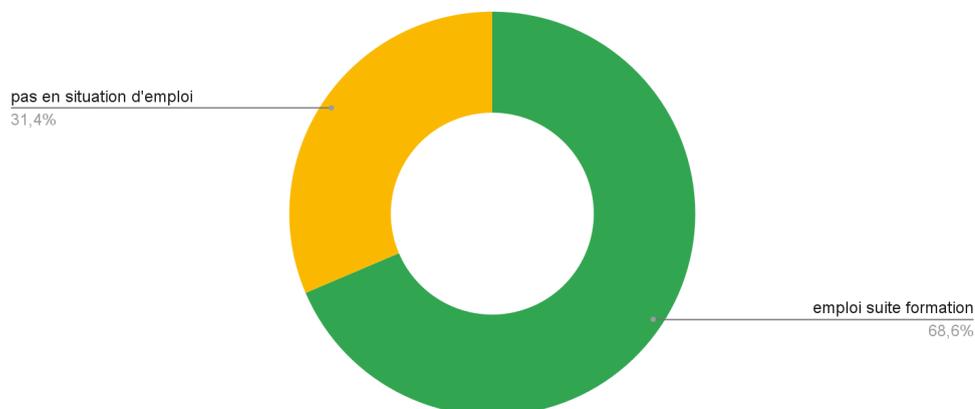
- TAUX D'OBTENTION DU BNSSA

taux réussite et taux échec



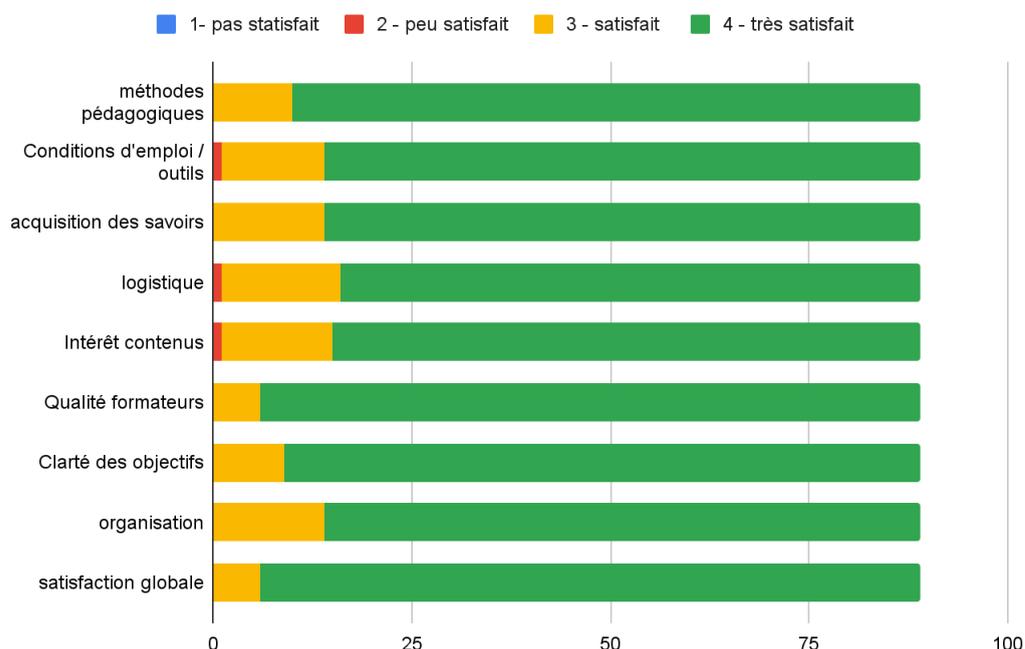
- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS

Situation d'emploi suite à leur formation au CFMN82



- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS

Questionnaire de satisfaction de formation



MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT

1. Pour vous pré-inscrire, vous devez [remplir le formulaire en ligne en cliquant ici](#).
2. Ensuite pour valider votre inscription, vous avez 2 solutions :
 - Réunir tous les documents suivants en version informatique et les envoyer à cfmn82@gmail.com, il faudra de toute façon envoyer votre paiement par courrier
 - ou réunir tous les documents suivants et les envoyer par courrier à l'adresse suivante :

CENTRE DE FORMATION MONTAUBAN NATATION 82

Complexe aquatique Ingréo
Boulevard Edouard Herriot
82 000 Montauban

Votre dossier complet doit comprendre :

- L'intitulé de la formation pour laquelle vous postulez
- la fiche d'inscription reçu par mail en vous inscrivant en cliquant sur le [lien](#)
- La copie du diplôme du PSE1 ou du PSE2 et la copie de la dernière formation continue (si vous en être titulaire continue (uniquement pour PSE1 ou PSE2, le cas échéant).
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- Le certificat médical de moins de trois mois de non contre-indication joint à la fiche d'inscription
- Une photo d'identité

- Pour les candidats salariés :

- Photocopie du contrat de travail
- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
- Pour les demandeurs d'emploi :
 - Photocopie de votre carte de demandeur d'emploi ou tout autre justificatif faisant apparaître votre numéro d'identifiant pôle emploi
- Pour ceux qui ont fait une demande de financement auprès de l'AFDAS ou d'un financeur :
 - Photocopie du récapitulatif de la demande de financement que le club a formulé sur le portail AFDAS
 - Le cas échéant, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.
- Si vous en êtes en situation de handicap : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de vos pathologies ([Livret d'accueil des stagiaires e. situation de handicap](#))
- Si vous êtes âgés de 16 à 25 ans que vous résidez au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) [[consultez ce site pour vérifier](#)] ou que vous êtes sans soutien familial > apportez nous tous les justificatifs le démontrant pour prétendre à des aides au financement
- Le règlement de votre formation : comme l'indique les [CGV](#), lors de l'envoi de votre dossier pour la confirmation de votre inscription, vous devez fournir un ou plusieurs chèques correspondant au coût de la formation, même si votre formation est financée.
 - > Il est également possible de compléter la totalité du paiement en un ou plusieurs chèques (avec indication de la date d'encaissement souhaitée).
 - > Toute formation commencée est dûe en totalité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ et L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

3. Le CFMN82 vous envoie un mail de confirmation de votre inscription définitive et vous explique le cas échéant l'organisation de votre formation.

4. Le paiement du solde complet est dû au plus tard le 1er jour de formation en un ou 4 chèques (avec indication de la date d'encaissement souhaitée), coupons sport, ANCV ou espèces.

Retournez au site du CFMN82 EN CLIQUANT SUR L'IMAGE

